

Espérons qu'il ne tardera pas à se le rappeler.

Les plaintes contre les compagnies de chemins de fer deviennent générales, les différentes chambres de commerce s'émeuvent de leurs exigences de plus en plus grandes et dernièrement encore elles se sont récriées en vain contre la mise en force des tarifs d'hiver avant le temps habituel.

Nous recevons aujourd'hui même le rapport du comité permanent de l'Agriculture et de la Colonisation (2e session de 1896). Ce livre bleu imprimé par ordre du Parlement n'est pas tendre pour les compagnies de chemins de fer, car il les accuse formellement de contribuer à diminuer la valeur des produits agricoles destinés à l'exportation.

Nous citons sans rien changer :

TAUX DIFFÉRENTIELS DES CHEMINS DE FER

Sans prétendre présenter des données exactes comme base de la conclusion à laquelle il arrive, mais en s'appuyant sur les faits que l'on admet d'une manière générale, votre comité n'hésite pas un instant à dire que les grandes voies ferrées du Canada ont divers taux différentiels de fret qui tous pèsent lourdement sur les classes agricoles. Il y a en premier lieu une différence en faveur des produits étrangers au détriment des produits canadiens, au sujet de laquelle les compagnies disent comme excuse que ce n'est qu'en transportant à des taux réduits les produits américains qu'elles peuvent compter sur une part du trafic du grand Ouest américain. Il peut en être ainsi, mais l'effet produit n'en est pas moins une injustice pour les fermiers canadiens et pour les intérêts du pays, parce que le résultat est que le fermier américain peut obtenir un meilleur prix pour sa récolte de même nature que celle du fermier canadien qui demeure de ce côté-ci de la frontière. Ce système est surtout injuste quand il est maintenu en opération par des compagnies de chemins de fer dont les voies ont été construites pour une large part au moyen de fonds fournis par les Canadiens. De plus il y a aussi différence entre certaines localités et c'est un fait connu que, lorsqu'il s'agit de transporter les effets entre des points locaux où n'existe pas de concurrence de trafic, les frais de transport sont du double, voire même du triple de ce qu'ils sont si le transport des mêmes effets sur une distance doubles l'effectue sur un parcours dont les points terminis sont soumis à la concurrence.

Enfin, il y a différence par rapport aux individus, surtout entre les gros commerçants et leurs compétiteurs plus humbles. Il y a aussi beaucoup de plaintes relativement au poids stotif que l'on impose au jeune bétail transporté des provinces de l'est vers le Manitoba et le Nord-Ouest, ce qui rend impossible au fermier de l'ouest d'améliorer son troupeau en achetant dans l'est de jeunes animaux de race. C'est là un point de grande importance pratique, car il constitue un obstacle presque absolu à l'amélioration du bétail dans le Manitoba et le Nord-Ouest, et retarde d'autant la mise en opération de cette agriculture mixte que l'on croit être si

essentielle à la prospérité de cette partie du Canada. En dépit de ce, il en résulte une perte considérable pour les expéditeurs de denrées en vrac, dont une forte partie expédiée est inutile et par conséquent ne rapporte pas de produit, bien qu'il ait fallu en payer les frais de transport. Il est vrai que les entrepreneurs de transport ne sont pas responsables de cet inconvénient, mais il ne faut pas moins en tenir compte comme d'un facteur important quand on fait des efforts pour arriver à un remède de nature à améliorer la condition du fermier.

Cette citation est un fort plaidoyer contre la façon dont sont établis et appliqués les tarifs par les diverses compagnies de chemins de fer. Il est temps d'apporter des remèdes énergiques à un état de choses qui compromet gravement les intérêts de notre population agricole, la plus nombreuse comme la plus digne de l'attention des pouvoirs publics.

NOTES PRATIQUES SUR LA CULTURE DE LA TRUITE

PAR LE PROFESSEUR EDWARD E. PRINCE, COMMISSAIRE ET INSPECTEUR GÉNÉRAL DES PÊCHERIES DU CANADA.

La pisciculture embrasse des méthodes et des opérations très différentes les unes des autres et qui dépendent des espèces particulières de poissons que l'on veut propager artificiellement. Les opérations qui conviennent pour la truite, ne sont pas applicables au poisson blanc, à la perche et à l'achigan des lacs : bien plus, les modes adoptés pour dépouiller les poissons reproducteurs de leur frai et faire éclore les alevins sont tout à fait différents de ceux à suivre pour élever et engraisser le poisson plus avancé en maturité.

Comme plusieurs personnes enthousiastes, manifestent dans différentes provinces, le désir de faire de la pisciculture pour elles-mêmes, et pour seconder les efforts que le département des pêcheries déploie, à récupérer certaines eaux du Canada, quelques courtes notes, d'une nature simple et pratique, peuvent avoir ici leur opportunité.

Le département a reçu récemment de nombreuses demandes de renseignements, et c'est suivant le désir du ministre de la marine et des pêcheries, l'honorable John Costigan, que j'ai préparé ces notes.

La chose essentielle à faire pour la couvée de la truite et du saumon, dont les œufs sont comparativement gros et lourds, c'est de disposer ces œufs dans des auge perforées peu profondes sur lesquelles passe une

eau fraîche et pure pendant la période d'incubation. Si les œufs sont répandus de façon à ne pas trop presser les uns sur les autres, et si on les tient à l'abri de la gelée, d'une lumière excessive, d'influences chimiques ou d'autres influences délétères, la couvée artificielle peut s'accomplir avec facilité. Il y a plus d'une trentaine d'années, le commissaire des pêcheries d'Irlande a fait éclore une certaine quantité de saumons par un simple appareil incubateur placé dans son bureau de la douane, à Dublin — preuve que les obstacles ne sont pas graves.

Avant de commencer des opérations piscicoles dans le but d'empoissonner une rivière ou un lac, il est nécessaire de s'assurer tout d'abord que les eaux sont bonnes. Souvent il arrive que certaines eaux qui abondaient naguère en truite, subissent pendant l'épuisement, des changements qui les privent des éléments favorables qu'elles possédaient. Quelques truites adultes venues d'autres eaux pourraient, en une seule saison, nous en donner des nouvelles. Si elles survivent et prospèrent, pas de crainte quant au succès. Cette donnée est spécialement nécessaire dans le cas d'étangs artificiels, ou d'eaux qu'il s'agit d'empoissonner pour la première fois. Dans des conditions réellement défavorables la truite mouchetée vivra sans doute, mais pas en bonne santé, et elle ne sera pas vigoureuse. Elle survivra même dans une eau stagnante peu profonde, mais des conditions très différentes sont nécessaires pour cultiver la truite avec succès.

Si l'on veut élever de la truite, il faut s'assurer de reproducteurs avant que la période de clôture ne commence et les retenir dans un étang jusqu'à ce qu'ils soient prêts à frayer ; autrement on n'en pourrait avoir qu'en obtenant du ministre de la marine et des pêcheries un permis dont les conditions sont très rigoureuses. La truite donne des œufs à l'âge de deux ans, mais comme le nombre en est petit et qu'ils sont moins forts que ceux de poissons plus vieux, il est préférable de choisir des femelles qui n'aient pas moins de quatre ni plus de douze ans. En outre, plus grosse est la femelle, plus considérable est le nombre des œufs qu'elle produit : la moyenne en est d'à peu près 900 par livre de poids de la femelle, et les œufs eux-mêmes sont plus gros. Un saumon produit des œufs d'un tiers au moins plus gros que ceux d'un saumoneau, et on a remarqué que les alevins sortis de gros œufs sont plus beaux, plus vigoureux, et de